

WEB

Site du SNE-FSU :
<http://www.sne-fsu.org>
sne@fsu.fr

SECRETARE SNE FSU

Secrétaire Général
Jean Luc CIULKIEWICZ
SNE-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr
Tel bur: 01 41 63 27 30
Port: 06 85 91 03 50

**SECRETAIRES
BRANCHES**

ADEME
Ruven GONZALEZ
06 52 22 04 56
ruven.gonzalez@ademe.fr

ESPACES PROTEGES
Anthony TURPAUD
06 12 09 12 39
sne.mercantour@gmail.com

Etienne FARAND
06.37.29.60.71
e_farand@hotmail.com

EAUX & MILIEUX AQUATIQUES
Patrick SAINT-LEGER
06 70 81 17 16
patrick.saintleger@eaurnc.fr

MILIEUX & FAUNE SAUVAGE
Jean-Marc MARSOLLIER
06 08 47 23 35
marsollier.sne@gmail.com

SERVICES DE L'ETAT
Jean-Luc GIRARD
06 23 44 59 79
jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr

RENCONTRE MEDDE / ORGANISATIONS SYNDICALES**Réunion de chantier n° 2 - 27 mars 2014****"PERSONNELS DE L'ENVIRONNEMENT"**

Après les discussions sur l'AFB de décembre 2013, le MEDDE avait réuni les organisations syndicales et les chefs d'établissements concernés pour la 1ère réunion du "chantier personnels de l'environnement" le 29 janvier dernier. Le 27 mars, s'est tenue la 2^{ème} réunion du "chantier personnels de l'environnement" animée par H. Schmitt (SG/DRH).

Philippe Martin ministre de l'Ecologie, ayant présenté la veille, en conseil des ministres le projet de loi Biodiversité, en vue d'un examen en juin par le parlement, l'ordre du jour a commencé par une analyse de ce projet de loi.

Le projet de loi a subi des modifications après passage devant le Conseil d'Etat correspondant aux affectations législatives et réglementaires des articles, plus qu'à des changements de fond, en voici quelques exemples :

- **Titre I** peu de modification ;
- **Titre II** gouvernance = fonctionnement des comités relève du réglementaire ;

Titre III AFB : réécriture des missions (exemple les rattachements : soit par la loi soit par volontariat) ; le fonctionnement de l'AFB est renvoyé à un traitement réglementaire (par voie de décret ?), la constitution d'un comité d'orientation milieu marin de par ses phénomènes de délégation de pouvoir reste législative, l'art 13 portant sur le quasi-statut des PNT est maintenue par le gouvernement, etc ;

- **Statut dérogatoire** : souhait de la FP de se rapprocher au plus près d'un système non-dérogatoire - la liste des métiers non couverts par les corps de fonctionnaires, est en cours de validation et porterait sur une dizaine de métiers, de même un inventaire des métiers pour lesquels les établissements éprouvent des difficultés de recrutement est établie (une vingtaine).

- **Détachement en PNA** (position normale d'activité) : l'affectation soit en position normale, soit par détachement reste la règle. Une attention particulière doit être portée aux recours des détachements sur contrats, mais cela relève des opérateurs, les contrôleurs financiers en resteraient les garants.

- **Date de mise en œuvre de l'art 13** n'est pas fixée : si la mise en œuvre du Titre III (création de l'AFB) est inscrite au 1er janvier 2015, seule la réalisation de l'article 13 n'est pas programmée. Le quasi-statut peut sortir avant la publication de la loi. S'il advenait que l'AFB voie le jour avant la constitution du quasi-statut, les conditions d'emplois seraient maintenues. Ainsi, les statuts actuels perdureraient !

- **Installation d'un préfigurateur** : pas à ce stade
- **localisation du siège de l'AFB** : pas de siège prédéterminé, mais dans locaux en propriété

- **Statut** : réunion avec l'ensemble des directeurs des établissements impactés déjà menée voir la **circulaire du ministère du budget juin 2010 sur détachement, ...** Les OS ont demandé la diffusion d'une note de gestion pour le traitement des CDD, notamment ceux arrivant à terme sur cette période et des pratiques quotidiennes.

Retour Rim titulaire des EP de l'environnement (TE ATE) – calendrier stabilisé

Nous apprenons en séance, que la RIM (réunion inter Ministérielle) "chantier AFB personnels de l'environnement" qui devait se réunir autour du 19 mars, n'a pas eue lieu ! Donc aucun éléments nouveaux sur l'intégration dans le NES avec ou sans fusion. Aucune décision n'étant prise à ce jour nous en sommes toujours au même point sur l'avancement du dossier !

Côté Organisation Syndicale: c'est une déception généralisée qui s'exprime par des interventions multiples.

Hervé Schmitt (SG/DRH): souhaite toutefois développer les réflexions qu'ils ont menées dans son service depuis le 1^{er} chantier de janvier 2014 : il affirme à nouveau la requalification des 150 ATE en TE puis sur l'ouverture des TE vers les IAE (coût sans fusion 0,5 à 0,6 millions d'€). **Les TE seront "la cheville ouvrière" de l'AFB !**, sur les 1250 postes prévus à l'AFB, 468 seront des postes pourvus par les corps de l'environnement (ex ONEMA) soit 38%. Les missions de police exercées actuellement à l'Onema et dans les AAMP seront reprises intégralement par l'AFB. Les Te assureront le recueil des données sur l'état et les usages de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que sur les espèces ; les TE apporteront un appui technique aux opérateurs et services de l'Etat, notamment en matière d'ingénierie écologique.

Nous relevons le lapsus de l'administration qui considère que ce sont 468 TE qui seront dans l'AFB !

Hervé Schmitt (SG/DRH): revient sur les propositions de l'administration : en premier, **une adhésion au NES sans fusion préalable** – coût de l'opération pour l'ensemble du corps des TE 0,5 M€ dont 0,2 M€ pour l'AFB. **Requalification des 150 postes d'ATE en TE** par liste d'aptitude ou examen professionnel. Le passage dans le NES doit respecter le cadre défini (grilles indiciaires fixées) et qu'à cette occasion devront être revues les primes des corps de l'environnement ! La seconde proposition repose sur **un véritable débouché en Cat. A pour les TE**, alors qu'il y a très peu de passage dans l'IAE, les épreuves actuelles du concours d'IAE ne sont pas adaptées pour les TE, les postes offerts ne sont que rarement dans la sphère écologie ; le MAAF privilégie ses techniciens, pourtant l'AFB aura besoin d'ingénieurs titulaires expérimentés (ex-TE promus), la situation doit donc évoluer. Une fusion, après intégration dans le NES, des TE et TA du MAAF, est envisagée par l'administration.

Le SNE-FSU intervient pour rappeler que les 150 postes sont considérés comme acquis pour la période 2011-2014, le ministère doit dès à présent intégrer le discours de la second vague de requalification de postes d'ATE en TE avec une dynamique de transformation de tous les postes à terme d'ATE en TE. Nous demandons également de résoudre le déséquilibre des primes face à la rémunération indiciaire en profitant de l'opportunité de l'intégration dans le NES.

L'ensemble des OS demandent une intégration des TE, sans fusion et dans les 2 grades supérieurs du NES, la fusion avec le corps des TA n'est pas à l'ordre du jour. Si le débouché naturel de la carrière des TE reste le corps des IAE, les métiers étant plus proches de ceux couverts par le MAAF que ceux confiés aux TSDD, ou ITPE, dans cette logique, il devient nécessaire de dimensionner au maximum la liste d'aptitude, et d'augmenter les taux Pro-Pro pour l'ensemble des promotions des corps de l'environnement.

FOCUS : Hervé Schmitt (SG/DRH): propose également une délégation de gestion à l'AFB et à l'ONCFS pour gérer les corps des ATE TE, partant du constat que 2 établissements de grandes tailles comme le CEREMA et VNF bénéficient actuellement de cette délégation de gestion de personnels.

Le SNE-FSU considère souhaitable que les délégations de gestion soient évaluées à l'aune de la diminution des retards de changement d'échelon devenus intolérable. Car si sur le principe ça peut paraître alléchant, il faut également s'assurer de la capacité des établissements à pouvoir le faire, sans remettre en cause la capacité de l'ONCFS, nous avons des exemples ailleurs où les directions ne remplissent pas leurs fonctions minimum.

Hervé Schmitt (SG/DRH): nous travaillons à la mise en œuvre des concours de recrutement 2014 TE ATE pour recrutement 2015

RETOUR LE QUASI-STATUT

Oriane GAUFFRE (SG/DRH) : **But suivi avec orientations partagées avec la FP** : simplicité ; diminution du nombre de primes (ONCFS) ; rémunération indiciaire sur grille et prime modulable sur la manière de service, indemnité de fonction ; grille adaptée aux différentes catégories A, B et C sans création de filière spécifique technique ou administrative.

Cat. C : cadencement de 10 points d'indices pour 1ère grille constituée de 12 échelons et de 15 points d'indices pour la 2de comportant 10 échelons.

Cat. B : cadencement de 20 points d'indices pour 1ère grille constituée de 13 échelons et 25 points pour 2de 12 échelons.

Cat. A : cadencement de 30 points d'indices pour 1ère grille (nombre d'échelon à l'étude) et 40 points pour 2de (nombre d'échelon à l'étude).

Un dispositif spécifique est à l'étude pour les catégories A, cadres et experts de haut niveau.

Un découplage de la prime au régime indiciaire s'opérera par la mise en place d'une unique prime d'un montant moyen modulable et plafonné.

Les OS ont souligné que ce système existe ou a déjà été expérimenté et ne fonctionne pas (PSR de l'ONEMA, PR de l'ONF). Ce sont les enveloppes budgétaires contraintes qui fixent le cadre et ainsi les modulations positives se voient compensées par des modulations négatives. Il a révélé toute l'étendue des injustices que son application par le contrôleur financier génère. **Réponse de l'administration** : *c'est la PSR et on y peut rien !*

L'administration veut gommer ces effets par le maintien de la proportion indiciaire forte dans la rémunération globale. Cette modulation se fonde sur le rapprochement des traitements des fonctionnaires !!! On va être bientôt modulé (à l'occasion du passage dans le NES) !!!

Il n'y aura pas de perte de rémunération, mais pas d'effet d'aubaine (trop important) non plus.

Le reclassement se base sur rémunération totale en cours. Les promotions s'effectueront par tableau d'avancement et concours professionnel (avec détermination d'un taux pro-pro).

Se pose alors la difficulté du poste d'accueil dans une sphère professionnelle limitée. L'administration ne peut garantir que le traitement au sein du quasi-statut sera proche et cohérent du traitement des fonctionnaires. Restent à préciser aussi les mobilités inter-établissements possibles et les conditions de retour, ainsi que l'étendu de ce qui restera dérogoire dans l'AFB. L'administration solliciterait les OS sur le chantier des aspects réglementaires de l'AFB.

Bilan de ce chantier n°2 : Une réunion qui n'a pas apporté les éclairages que nous attendions, du fait que la RIM ne s'est pas tenue. Le SNE-FSU est intervenu avec une déclaration en fin de réunion, faisant le point de cette rencontre, rappelant notre courrier au Président de la République quant aux choix qui sont faits dans le cadre de la construction de l'AFB; de notre communiqué de presse mercredi matin avant la présentation du projet de loi sur la biodiversité et repris dans de nombreux médias ; de notre volonté que soit mis en place des bilatérales MEDDE organisations syndicales afin que chacune d'entre elles puissent s'exprimer sur leur vision de la requalification des ATE et TE, l'avenir des personnels de l'environnement, sur le quasi statut des PNT.



Prochaine date du chantier « personnels de l'environnement », le 21 mai mardi

Vos représentants SNE-FSU
Jean Luc CIULKIEWICZ; Jean Marc MARSOLLIER; Eric SERANTONI